

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 64 (2018)

**Autorisation de voirie - Entreprise LOXAM ACCESS de Ingré
Intervention sur les antennes du Château d'Eau - Chemin St Hubert
Mardi 26 juin 2018**

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par l'entreprise LOXAM ACCESS,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant une intervention sur les antennes du Château d'eau sis, Chemin St Hubert,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'entreprise LOXAM ACCESS est autorisée à effectuer une intervention sur les antennes situées au sommet du Château d'eau et ce le mardi 26 juin 2018 au matin.

ARTICLE II : En raison de l'utilisation et du stationnement d'un camion nacelle PL pour l'élévation du personnel, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Chemin St Hubert :

- Circulation interdite (sauf riverains) Chemin St Hubert
- Stationnement interdit aux abords du Château d'eau de part et d'autre de celui-ci.

ARTICLE III : L'entreprise LOXAM ACCESS veillera à la mise en place des panneaux de signalisation aux abords des travaux.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- L'entreprise LOXAM ACCESS
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 6 juin 2018
Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 7/6/2018
ou de sa notification le :
Le Maire,

Emmanuel RAT

